



INFONZ

Echos des syndicats et sections syndicales de
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



N° 30 - 4^{ème} année : novembre 2017

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

Permanence Juridique : Mardi après-midi sur rendez-vous

Permanence AFOC : sur rendez-vous

Permanence Retraités : Jeudi après-midi

Grèves et manifestations interprofessionnelles le 16 novembre.

« Le gouvernement fait des cadeaux aux plus riches et s'en prend aux droits des salariés du privé et du public, des jeunes, des chômeurs et des retraités Mobilisation pour mettre un coup d'arrêt à toutes ces attaques !

Pour le respect de leurs droits contre les ordonnances, l'action commune et la menace de blocage du pays des chauffeurs routiers l'ont emporté sur les patrons et le gouvernement »

(Extrait du tract de l'UD FO 44)



La parole à Jean Epiard, conseiller prud'homme FO depuis 1988

Nous avons rencontré **Jean Epiard**, conseiller prud'homme FO à St-Nazaire dans la section Commerce, depuis décembre 1987. Son mandat se termine à la fin de l'année et ce sera le dernier.



Infonz : comment as-tu commencé ton activité de salarié ?

Jean : j'ai commencé en 1967 comme ouvrier agricole dans une ferme, à Marsac sur Don. En 1972 j'ai fait mon service militaire au cours duquel j'ai obtenu le permis de conduire transport en commun, ce qui m'a permis d'être ensuite embauché chez Drouin au Croisic, comme chauffeur de car.

Par la suite j'ai travaillé chez Migaud à la Turballe, à « la Brière » à Penhoët et pour terminer à Cariane en 1992 jusqu'en 2007 où j'ai signé un CFA (contrat de fin d'activité). Je suis retraité depuis 2013.

Infonz : tu es entré tôt dans le syndicalisme ...

Jean : c'est à « la Brière » en 1977 que j'ai été élu délégué du personnel. J'étais alors adhérent depuis 1974 à l'Union Régionale des Chauffeurs Professionnels de l'Ouest (URCP).

Cette organisation s'était dissociée de la FNCR¹, une fédération de syndicats routiers créée en 1936 et qui avait des liens avec François de Saulieu, le créateur de la chaîne des restaurants les « Relais routiers »

Infonz : comment es-tu venu à FO ?

Jean : nous avons un problème lorsqu'il s'agit de défendre un conducteur à l'étranger, impossible à résoudre par l'UNCP seule. La défense des chauffeurs était assurée par des avocats à l'étranger. Seuls FO et la CFDT

le permettaient, via leur appartenance à l'ITF (International Transports Fédérations).

Dans les années 80, l'UNCP a décidé d'intégrer Force Ouvrière. Le nom de notre Fédération FO-UNCP, vient d'ailleurs de là et je suis devenu Délégué Syndical FO à Cariane.



Infonz : mais aussi conseiller prud'homme ...

Jean : oui, en 1982 j'étais déjà deuxième sur la liste FO Commerce, avec Yvon Perot. Yvon est ensuite passé dans la section encadrement et en 1987 j'étais tête de liste et élu. J'ai prêté serment en janvier 1988 et suis donc devenu juge prud'homme. J'ai été réélu quatre autres fois depuis. J'ai été durant deux ans président de la section et j'ai assuré plusieurs présidences d'audience ainsi que la composition de la formation de référé (procédure d'urgence).

Infonz : comment cela fonctionne-t-il ?

Jean : le conseil de prud'hommes est compétent pour des litiges entre employeurs et salariés de droit privé, liés à l'exécution ou à la rupture du contrat de travail, entre autres.

Les décisions sont prises collégalement à partir des faits présentés. Nous décidons sur pièces et il arrive qu'un manque de preuves rende difficile un jugement en faveur du salarié. Ce peut être le cas par exemple dans des cas de harcèlement par un employeur.

Pour illustrer cela, je me souviens d'un cas qui m'a marqué il y a une quinzaine d'années. J'étais alors président de l'audience.

Cinq salariés d'une supérette avaient déjà obtenu gain de cause devant le tribunal correctionnel, à l'encontre de leur patron qui avait été condamné par le tribunal correctionnel - confirmé par la Cour d'appel - à six mois d'emprisonnement avec sursis et 2000 € d'amende par salarié. Pour donner une idée de l'affaire, une des salariées avait été sérieusement blessée par le patron qui lui avait violemment projeté un chariot ! Ils réclamaient donc devant les prud'hommes des dommages et intérêts. Ils étaient défendus par un avocat ... lequel est venu les mains dans les poches, sans dossier, sans même le jugement du tribunal correctionnel ! Sans élément de preuve présenté, les salariés ont été déboutés de leur demande. Il a leur fallu aller en appel ... et changer d'avocat.

¹ Fédération Nationale des Chauffeurs Routiers.

Un autre exemple : une jeune salariée était venue, seule, sans défenseur. Elle avait obtenu la reconnaissance d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse, mais, comme elle n'avait rien demandé en dommages et intérêts, elle n'a eu aucun dédommagement !

D'où la grande importance de la préparation des dossiers par le service juridique de notre UL.

Infonz : comment se passe les relations entre conseillers ?

Jean : entre conseillers salariés, je dirais qu'à 95 % les étiquettes syndicales s'effacent. Bien sûr il y a des affinités, nous nous sentons souvent plus proches de conseillers CGT que des conseillers CFDT ...

Avec les conseillers employeurs, il n'y a de liens de subordination comme dans une entreprise : nous discutons d'égal à égal, plutôt amicalement, bien que nous utilisons le vouvoiement pour marquer la distance.



J'ai vécu beaucoup de départages durant les 3/4 de mon mandat. Le départage est le recours à un juge professionnel du tribunal d'instance lorsqu'il y a partage de voix entre les conseillers salariés et employeurs. Depuis 4 à 5 ans, c'est devenu moins fréquent, on s'écoute c'est plus cordial.

Mais j'ai l'impression que ça va changer ... Les prochains conseillers employeurs seront probablement plus « militants patronaux » avec des œillères ; c'est du moins mon sentiment.

Infonz : en lien avec le fait qu'il n'y aura plus d'élections des conseillers prudhommaux ?

Jean : sans doute. Car en application de l'ordonnance n° 2016-388 du 31 mars 2016, ils seront désormais nommés - par le ministre de la Justice et le ministre du Travail - à partir de listes présentées par les organisations représentatives.

C'est une décision du gouvernement Hollande et une remise en cause de la démocratie selon moi.

Infonz : quel bilan tires-tu de toutes ces années de conseiller prud'homal ?

Jean : si c'était à refaire, je recommencerais avec la même motivation. Ceci dit, je suis inquiet pour l'avenir de cette juridiction, très utile et importante pour les salariés. Il faut en défendre l'existence, car les juges professionnels ne connaissent ni ne comprennent la situation dans les entreprises

Infonz : dernière audience bientôt ? et après ?

Jean : je préside une audience lundi, peut-être la dernière, à moins d'une procédure en urgence. Après le 31 décembre c'est terminé pour moi.

Mais bien entendu je vais continuer à aider le service juridique de l'UL.

Je vais pouvoir consacrer plus de temps à ma famille. Et puis j'ai d'autres occupations, dans des associations (cibi, don du sang, aide à la recherche médicale/téléthon, crédit mutuel) ... le potager et les sorties en camping-car avec les amis qui ont la même passion.

Repère

(Chiffres 2015)

Activité des conseils de prud'hommes : le nombre d'affaires terminées a été de **194 231** (en augmentation de 3,2 % sur l'année précédente) dont 33 277 référés.

La durée des procédures a été, en moyenne nationale, de 14 mois toutes affaires confondues et de 2 mois pour les référés.

Les conseillers prud'hommes de l'UL : la relève



Marc Bailer-Geon
(Section Commerce)

Solenn Dugué et Claude Arnau
(Section Industrie)

Jean-Claude MAILLY à Airbus St-Nazaire

Mercredi 8 novembre, 800 syndiqués se sont réunis lors de la réunion d'information syndicale organisée par la section FO d'Airbus Saint-Nazaire.

Etaient présents **Jean-Claude Mailly**, **Frédéric Homez**, secrétaire général de FO Métaux, **Yvonnick Dreno**, délégué syndical central FO d'Airbus Group, **Jean-François Knepper**, délégué syndical central d'Airbus Avions et **Frédéric David**, secrétaire de la section FO Airbus de Saint-Nazaire. **Michel Le Roc'h** et **Gérard Caillon** représentaient l'UD Cgt-FO de Loire-Atlantique et l'UL Cgt-FO.



Le carnet de commandes de l'avionneur Airbus est rempli (6 691 commandes), tandis que 200 avions doivent être livrés d'ici la fin de l'année 2017. Cela se traduit par une importante charge de travail, dont la pression se répercute fortement sur les salariés. Pour faire face à cette situation, même partiellement, l'embauche de cent salariés en CDI a été obtenue cette année. **Yvonnick Dreno** a rappelé qu'Airbus Avion a réalisé un bénéfice net d'un milliard d'euros en 2016. Pour autant, le contexte général de l'entreprise est assombri par l'ouverture de plusieurs enquêtes anticorruption, qui pourraient se traduire par des amendes de plusieurs milliards d'€.



Frédéric David a rappelé l'accroissement des cas de souffrance psychologique entraînant un arrêt de travail sur le site de Saint-Nazaire. Il a mis en avant par ailleurs l'importance du syndicat en matière de défense individuelle des salariés. FO bénéficie de 51,4 % des voix au sein d'Airbus Avions, sur les trois sites (Nantes, Saint-

Nazaire et Toulouse) et 38 % au niveau du Groupe.

Jean-Claude Mailly a remis en cause la logique économique actuelle... « *tout pour les actionnaires* ». Il a insisté sur la nécessité de maintenir un haut niveau de conventions collectives, permettant de couvrir aujourd'hui 95 % des salariés en France, contre 50 % en Allemagne par exemple.

Lors de la conférence de presse, il a rappelé qu'Airbus était une « *vitrine industrielle et sociale* », notamment grâce au rôle qu'y joue FO.

Jean-Claude Mailly s'est positionné sur la défense du paritarisme de l'UNEDIC et le maintien du régime assurantiel - donc le refus d'un système à minima de type anglo-saxon.

Concernant les retraites, Jean-Claude Mailly a réaffirmé le refus du compte notional. Ce dernier a été mis en œuvre en Suède 10 ans auparavant et est aujourd'hui source de bien des regrets : la crise financière de 2008 avait ainsi entraîné une chute de 30 % du montant des pensions.

Enfin, Jean-Claude Mailly a fait part de ses inquiétudes concernant la gravité de la situation des hôpitaux et du contexte d'hypertension qui atteint l'ensemble des catégories de personnels hospitaliers.

(Extrait du compte rendu paru dans Ouest Syndicaliste)



3 nouvelles sections syndicales FO !

Dans les entreprises :

Lydall (zone de Brais)
Excelium Tentalum (zone de Brais)
SEICO (Malville)

Info de Claude Arnau

Agenda

- Jeudi 14 décembre : CA de l'Association des retraités à 14 h
- Mardi 19 décembre : CE de l'UL

Des militants de l'Union Locale participeront :

- A l'Assemblée Générale de l'UCR FO, à Branville (Calvados) les 23 et 24 novembre.
- A la Conférence nationale des délégués FO des EHPAD, le 28 novembre à la Confédération.

STX : CE extraordinaire du 17 nov. FO vote Contre

La consultation des élus du CE portait sur :

- Le projet de cession des parts de STX France détenues par STX Europe à l'Etat français.
- Les projets de cessions issus des accords entre l'Etat français, l'Etat italien et Fincantieri.



Le Chantier Naval de Saint-Nazaire a été vendu de nombreuses fois ces dix dernières années. Cette instabilité actionnariale a fragilisé l'entreprise. C'est une des raisons pour lesquelles FO a revendiqué la nationalisation de l'entreprise afin de la mettre sous la protection de l'Etat.

→ C'est pourquoi les élus FO émettent un avis favorable au projet de cession à l'Etat français.

Concernant les projets de cessions « subséquents », ceux-ci conduiraient à la prise de contrôle opérationnelle de l'entreprise par Fincantieri au travers de l'acquisition de 50 % des parts et du prêt de 1% pendant 12 ans par l'Etat français.

Ces projets de cessions à Fincantieri et Naval Group ne sont pas de nature à nous rassurer.

En effet, les risques demeurent :

- L'avenir de la politique de diversification ... mise en œuvre depuis quelques années.
- L'emploi, dans la mesure où ils ne seraient garantis que pendant 5 ans alors que notre charge de travail est de près de 10 ans.
- La suppression des activités ou services en doublon.
- Les risques de transfert de technologie dans le cadre de l'accord entre Fincantieri et les chantiers chinois CSSC.
- L'accroissement du recours aux travailleurs détachés à bas coût, massivement utilisés sur les sites de Fincantieri, au détriment de la sous-traitance locale.

→ Pour ces raisons, les élus FO émettent un avis défavorable aux projets de cessions

Suite au refus de vote distinct demandé par les élus FO, ceux-ci votèrent CONTRE.

Pour : CFDT et CFE-CGC. Contre : FO et CGT

STX : négociation salariale 2018 La section FO revendique

La négociation salariale 2018 a débuté le 21 novembre. Avec un plan de charge de près de 10 ans de 100 millions d'heures de travail et de 100 millions € d'investissement, la Direction pourrait enfin nous offrir une politique salariale et sociale à la hauteur.

La section FO revendique (extrait) :

- Une Augmentation Générale de 2,5 % en 2017, avec un talon de 40 € et un pourcentage d'AG en progression pour les 3 ou 4 années suivantes.
- La revalorisation de toutes les primes et indemnités avec le même pourcentage que les AG.
- L'augmentation des primes forfaitées les plus basses au moins au niveau du taux moyen du métier (des salariés plus anciens, parfois tuteurs de nouveaux embauchés, touchent moins que les nouveaux embauchés qui perçoivent le taux moyen du métier et de leur coefficient)
- La restitution dès janvier 2018 de tous les jours ARTP 2016 gelés.
- La remise en place des garanties sociales supprimées ou réduites à cause de l'accord « pacte social pour la compétitivité » : la gratification médailles du travail ; la majoration à 100% des heures effectuées la veille ou le lendemain d'un dimanche ou d'un jour férié ; des congés pour ancienneté en vigueur avant le « Pacte de compétitivité » ; la gratification pour ancienneté.
- Un plan d'embauches massif en CDI, notamment chez les ouvriers pour sauvegarder le savoir-faire, réduire le recours toujours croissant à la sous-traitance et travailleurs détachés



Formation syndicale à l'UL

- 20 au 24 novembre : découverte de FO et moyens d'action du syndicat
- 26 février au 2 mars 2018 : découverte de FO et moyens d'action du syndicat
- 8 au 12 octobre 2018 : rôle et fonctionnement du CHSCT

EPMS de St Brévin : plus que jamais mobilisé !

La mobilisation commencée en avril ne faiblit pas ! Le 12 octobre dernier, l'AG du personnel a voté à l'unanimité le principe de deux débrayages par semaine, les mardis et jeudis.

Le 20 octobre dans une interview à Ouest France, Mr Morez, maire de St-Brévin et par ailleurs médecin vacataire au sein de l'EPMS « Le Littoral », affirmait : « L'ARS considère que le personnel de l'EPMS a beaucoup plus d'avantage que ceux qui travaillent dans des établissements du même type. Il faut donc remettre à plat l'organisation ... Si aucun accord n'est trouvé, l'ARS devra statuer pour atteindre son objectif ... (les revendications) portent essentiellement sur les récupérations et les RTT ... » (extrait)

En colère, indignés, une centaine d'agents de l'EPMS envahissaient la Mairie le 26 octobre ; puis une quarantaine d'agents s'invitaient au conseil municipal du 30 octobre....



Articles de presse

Les syndicats FO et CGT réagissaient immédiatement.

« contre ces propos outranciers voire calomnieux ... Comment un médecin, témoin de la pénibilité de notre profession et responsable de bonne santé des résidents, peut-il s'exprimer sans questionner les agents sur les revendications les amenant à débrayer une heure deux fois par semaine ?

Il est inacceptable d'arguer que les agents revendiquent des récupérations et des congés !! ... Nous nous battons pour faire respecter les droits des usagers à bénéficier d'un accompagnement de qualité, avec les moyens nécessaires ...

Nous attendons M. Le Maire une rencontre afin de vous entendre sur cette prise de parole, dans laquelle vous manquez d'égards à bon nombre de professionnels de l'établissement dans lequel vous continuez d'exercer vos

vacations. ... (et) au cours de laquelle nous pourrions vous apporter les informations nécessaires et réelles que vous semblez taire »
(Extrait. Paru dans Ouest France du 25 oct.)

Le combat continue sur deux revendications centrales :

- L'affectation de 4 postes équivalents temps plein (ETP) supplémentaires au sein de l'EPMS
- Le retour à la journée de 7h42 pour les agents contractuels.



M. Haury, député, s'est engagé à faire remonter ces deux revendications au ministère et à interpellier l'ARS, le Conseil départemental et la direction pour trouver une issue favorable

En attendant la mobilisation continue, bien loin de s'essouffler ...

Association des retraités « Repas festif »

Sortie **Judi 5 avril**, à l'auberge du Poucton au Fenouillet en Vendée.

Déjeuner spectacle « les années 60 ».

60 € par personne (possibilité de payer en 2 fois).



Règlement pour le 14 décembre.

Le nombre de places étant limité à 52, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.

Retrouvez tous les numéros d'INFONZ
sur www.ulfonz44600.fr

Contact : Gérard Le Mauff 07 81 10 38 18
lemauff.gerard@free.fr